



## Le Canada est un pays commerçant

Le Canada est un pays commerçant depuis la première Politique nationale de 1879 ainsi que depuis les accords commerciaux qui ont suivi comme le Pacte de l'automobile en 1965 et l'ALENA en 1989. Le Canada obtient plus du deux-tiers de son PIB du commerce transfrontalier en capitaux, en biens et en services. Cette

dépendance vis-à-vis du commerce international est basée sur des politiques et des règles commerciales efficaces, justes et prévisibles qui placent le Canada au rang de partenaire favorable et fiable. Dans cette optique, la relation commerciale entre les États-Unis et le Canada revêt une importance particulière car elle implique des milliers chaînes d'approvisionnement transfrontalières interreliées. En fait. 40 pour cent de tous les transports transfrontaliers proviennent de chaînes d'approvisionnement entre

entreprises qui sont alimentées par des procédés de fabrication avancés et des livraisons juste à temps.

La concurrence des entreprises est proportionnelle aux limites qui leur sont imposées par les gouvernements. L'effectivité et l'efficacité des politiques et des règles commerciales sont importantes pour établir la compétitivité d'un pays. En fait, elles sont aussi importantes que les taux d'imposition, les coûts de main-d'œuvre et les prix de l'énergie. Le Canada ne peut pas se permettre de développer des règles et des politiques qui sont centrées sur une échelle nationale. Il doit non seulement faire preuve d'innovation, principalement dans le domaine de la fabrication avancée, mais aussi aligner ses politiques et ses règles avec ses principaux partenaires commerciaux en vertu de l'AEUMC, de l'AECG et du plus récent Partenariat transpacifique

global et progressiste (PTPGP). Il est également crucial de suivre les progrès réalisés par l'industrie sur le plan scientifique et technologique, afin que le gouvernement devienne un facilitateur plutôt qu'un obstacle au commerce.

Le capital n'est pas patriotique. Il empruntera la voie de la moindre résistance. Des changements apportés unilatéralement

> dans un pays, comme de nouvelles règles ou tarifications, créent un défaut d'alignement, perturbent les chaînes d'approvisionnement et, en bout de ligne, coûtent de l'argent aux entreprises. L'industrie de la peinture et du revêtement continue de faire des progrès sur le plan de la sécurité des produits, de la gérance des produits et de la performance. Elle aspire à ce qu'on élabore des règles visant la protection de la santé humaine et de l'environnement de façon efficace, tout en évitant le dédoublement des efforts et en adoptant les nouvelles méthodes scientifiques prédictives.

66

L'industrie de la peinture et des revêtements est l'un des secteurs les plus réglementés au Canada, et elle est assujettie à de multiples lois et à des

## Une industrie canadienne du revêtement dynamique

Le Canada peut compter sur une industrie de la peinture et des revêtements dynamique composée de fabricants de produits, de distributeurs et de fournisseurs de matières premières qui investissent continuellement dans la R et D afin de générer de nouvelles technologies et innovations. Tout ceci mène à de meilleurs produits durables et hautement performants. L'application de peintures et de revêtements touche de nombreux marchés d'utilisateur final comme les industries de la construction, de l'automobile, du pétrole et du gaz, des mines,

des meubles en bois, de l'aérospatiale, de la machinerie, du papier, des contenants métalliques ainsi que les industries liées plus généralement à la fabrication industrielle. Dans une multitude d'applications par ces utilisateurs finaux, les revêtements sont essentiels à la réussite de leur industrie, qu'il s'agisse de prolonger la durée de vie utile d'un produit, d'en améliorer la performance ou de réduire l'impact sur l'environnement.

L'industrie canadienne se compose d'entreprises canadiennes gérées par des Canadiens, et d'entreprises multinationales appartenant à des intérêts étrangers ayant des activités au Canada. Au cours de la dernière décennie, d'importantes fusions ont été réalisées au sein de l'industrie, ce qui a affecté les petites et moyennes entreprises (PME), notamment des marques canadiennes bien établies ainsi que des grosses multinationales ayant déjà des installations au Canada. Certaines de ces fusions ont entraîné des fermetures d'usines, des pertes d'emplois et le déménagement de sièges sociaux vers des sociétés mères aux États-Unis.

Les ventes de peinture et de revêtements manufacturés localement comptent maintenant pour la moitié du marché canadien; il s'agit là d'une baisse de 15 pour cent par rapport à il y a dix ans. La grande majorité des produits qui étaient jadis fabriqués au Canada sont maintenant importés d'usines basées aux États-Unis, et les décisions concernant les activités commerciales au Canada sont de plus en plus prises aux États-



Unis par des sociétés multinationales. Bien que cette situation n'ait eu que très peu, voire aucune répercussion sur les choix des consommateurs, elle engendre toutefois des perturbations considérables dans le secteur canadien de la fabrication de la peinture et des revêtements. La priorité de l'ACIPR a toujours été de veiller à ce que la production de peinture et revêtements continue à se faire au Canada, que ce soit par des entreprises canadiennes ou des multinationales. Le secteur manufacturier canadien crée des emplois et contribue au PIB du Canada.

## Mobilisation de l'ACIPR en faveur de politiques et de règles commerciales efficaces

L'industrie de la peinture et des revêtements est l'une des industries les plus réglementées au Canada. Elle est assujettie à de multiples lois et à des milliers de règlements, entre autres : la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, la Loi sur les produits dangereux, la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et la Loi sur les produits antiparasitaires. Les États-Unis se sont également dotés d'une gamme de mesures législatives et réglementaires semblables, mais comportant des différences dans les échéanciers et les exigences en matière de conformité.

L'ACIPR travaille avec diligence à ce que la réglementation puisse s'harmoniser avec les principaux marchés du secteur de la peinture et des revêtements. L'Association veille également au maintien d'une approche d'évaluation et de gestion des substances chimiques dans le commerce qui est fondée sur l'analyse de risques. Une partie des efforts déployés exige de lutter contre des tarifications irréalistes qui pourraient défavoriser la peinture et les revêtements fabriqués au Canada par rapport aux produits importés. L'ACIPR travaille en collaboration avec l'ACA (American Coatings Association) afin de convaincre nos gouvernements respectifs d'aligner davantage les approches législatives et réglementaires. L'ACIPR et l'ACA ont rédigé conjointement une soumission envoyée au Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) Canada-États-Unis visant à :

- Ajouter l'harmonisation de l'évaluation des produits chimiques et les régimes de gestion du risque dans le plan de travail du CCR
- Élaborer un cadre de collaboration en matière d'évaluation pour accroître l'harmonisation du processus d'examen de l'évaluation et de la réévaluation pour les biocides et pesticides entre les deux pays
- Assurer la mise en œuvre de mécanismes d'alignement et de flexibilité entre les politiques américaines et canadiennes concernant les « articles traités »

L'ACIPR est également membre de l'IPPIC (International Paint and Print Ink Council) et s'implique au sein d'organisations comme les Nations Unies, l'OCDE et autres en vue de permettre le développement de règlements internationaux et de normes ayant une incidence à l'échelle mondiale.